Compte-rendu du Conseil des Études de l'École de droit de Toulouse

Séance en formation plénière du mardi 02 juin 2026

14h00, salle MS001

PRÉSENTS

M. Yvon Manac'h, Mme Marie Bassano, M. Matthieu Poumrede, Mme Zoe Jacquemin, M. Mathias Amilhat, Mme Madhura Joshi, M. Adrien Blazy, Mme Marie-Pierre Pinquie, M. Christophe Erta, Mme Camille Wolff, M. Bruno Domingo, M. Jerome Henning, Mme Laurence Calandri, M. Sebastien Pelle, Mme Zoe Jacquemin, Mme Hanan Qazbir, Mme Nathalie Jacquinot, Mme Catherine Ginestet, Mme Celine Mangematin, M. Paul Cazalbou, M. Didier Blanc, Mme Sophie Deville, Mme Maryline Bruggeman, Mme Anna-Livia Chanard, Mme Christina Bulz, M. Michel Fraysse, Mme Helene Citerici, Mme Loubna Bentaïeb.

PROCURATIONS

M. Xavier Bioy a M. Matthieu Poumarede,
M. Mathieu Touzeil Divina a M. Matthieu Poumarede,
Mme Sandrine Tisseyre, a Mme Sophie Deville
Mme Romy Sutra a Mme Marie Bassano,
M. Julien Douillard a Mme Zoe Jacquemin,
Mme Aurore Gaillet a Mme Zoe Jacquemin,
Mme Juliette Tami a Mme Anna-Livia Chanard.
M. Jerome Julien a Mme Celine Mangemain
M. Remi Montalti a Mme Christina Bulz,
Mme Manon Brezault pour Mme Nathalie Laval-Mader

ABSENTS

M. Daniele Gallo, M. Fabrice Muscari, M. Guillaume Beaussonie, Mme Stephanie Porcario, Mme Juliette Contamin, M. Tom Durand, M. Gerard Jazottes, M. Michel Leroy, M. Julien Laurent, M. Olivier Debat, Mme Isabelle Poirot Mazeres, M. Marc Nicod, Mme Jessica Eynard, M. Marc Blanquet, M. Sebastien Saunier, M. Frederic Guiomard, Mme Anne-Laure Fabas-Serlooten, Mme Anne-Laure Thomat-Raynaud, Mme Isabelle Desbarat, M. Bruno Domingo, M. Olivier Blin, Mme Nathalie Picod, M. Severin Jean, M. Pierre Blanquet, Mme Estelle Gallant, M. Quentin Guiguet-Schiele, M. Laurent Posocco, Mme Anne d'Abbadie d'Arrast, M. Maxime Vigneaux, Mme Eva Boubila-Bressy, M. Milan Chafai, M. Bastien Descoins, Mme Chloe Saint-Albin, Mme Ambre Antoine, M. Paul Pouget, M. Alberto Leiva-Guillen, Mme Shanone Vila, M. Frederic Heuser, M. Loïc Demeester

Madame Marie Bassano, directrice du Conseil des Études, ouvre la séance du conseil des Études de l'École de droit de Toulouse (en formation plénière) du mardi 2 juin 2026 à 14h en salle MS001 et donne lecture des procurations reçues.

I. Approbation du PV du précédent CE

Le PV de la séance du CE du 7 avril 2026 (formation plénière) est présenté au vote. Aucune question ou remarque n'est formulée.

Adoption à l'unanimité.

II. Délibérations

II. 1. Règlement intérieur du Conseil des Études

Avant passage au vote, Mme Marie Bassano présente aux membres du CE une proposition de règlement intérieur pour le CE. Elle précise que les modalités de vote du CE, selon les statuts de l'École de droit de Toulouse, doivent suivre celles du Conseil d'Administration de l'Ecole. Elle informe le Conseil que le service juridique a confirmé la conformité des procédures de vote du présent projet.

Les discussions portent en particulier sur la situation des diplômes en codirection lors du passage au vote. Lors de la discussion, est proposé d'amender l'article 8, afin que le vote à bulletin secret soit de droit à la demande d'un membre du CE.

Adoption à l'unanimité avec amendement de l'article 8..

II. 2. Conventions

II. 2. a et II. 2. b.– Projet de convention de coopération entre l'Université Jagellonne de Cracovie (Pologne) et l'Université Toulouse Capitole pour le compte de l'Ecole de droit de Toulouse., rojet de convention d'application de la convention cadre liant l'Université de Toulouse et les établissement co-accrédités à délivrer des diplômes nationaux de master concernant le Master mention Ethique parcours-type Ethique du soin et de la recherche.

Avant passage au vote, M. Adrien Blazy présente aux membres du conseil le projet de convention avec l'université Jagellone de Cracovie. Ce projet fait suite à l'arrêt d'un partenariat avec l'Université de Gdansk et concerne une délocalisation « test » d'une année du Master en droit des affaires pour des étudiants polonais. Le programme mutualise des enseignements existants pour réduire les coûts.

Avant passage au vote, M. le Doyen aux membres du conseil le projet de convention relatif au master Ethique. Cette convention d'application pour le parcours « Éthique du soin et de la recherche » est co-accréditée par trois universités toulousaines, permettant de croiser des profils en droit, sciences humaines et santé.

Adoption à l'unanimité.

II. 3. Chargés de TD

II. 3. a. Charte du chargé de TD et II. 3. b. Guide pratique du chargé de TD

Avant passage au vote Mme Marie Bassano présente au Conseil deux documents, une « charte du chargé de TD » et un « guide pratique du chargé de TD », destinés à clarifier

les rôles et améliorer les relations de travail. Le guide est un document de conseil, non contraignant.

Une discussion a eu lieu qui porte notamment sur la procédure en cas de mésentente entre un chargé de TD et un responsable de cours (en encourageant le recours à un interlocuteur de confiance pour les problèmes relationnels), sur la gestion du plagiat en TD (où l'utilisation croissante de l'IA générative par les étudiants est une préoccupation majeure, rendant la notation difficile), sur la participation des chargés de TD aux surveillances et corrections d'examens, ainsi que sur la charge administrative croissante des chargés de TD (gestion des certificats, suspicions de fraude), qui les détourne de leur mission pédagogique.

Sortant du cadre des documents présentés, la discussion porte également sur les possibles stratégies d'encadrement de l'usage de l'IA et lesmecanismes d'organisation des examens permettant de prévenir les fraudes

Les discussions conduisent à la mise au vote des documents assortis d'une modification des art. 3, 12 et 15 de la charte.

Adoption à la majorité (0 vote contre, 2 abstentions), sous réserve des modification proposées.

II. 4. Tarifs des masters

Les tarifs des DU/Masters pour 2026 sont présentés avant le vote

Adoption à la majorité (2 votes contre, 0 abstentions),

II.5. Adhésion aux associations ELI et ELFA.

Les adhésions aux associations ELI et ELFA sontprésentés avant vote. Il est précisé au Conseil que l'adhésion porte sur l'année 2026, et que la question des arriérés de cotisations (depuis 2019) réclamés par l'ELFA reste en suspens en attente de vérifications

Adoption à la majorité (0 vote contre, 2 abstentions).

III Point d'information et débats d'orientation

Aucun point d'information à l'OJ

IV Questions diverses

IV.1. Bonifications des concours oratoires

Le Conseil est informé que trois nouvelles activités sont ajoutées à la liste ouvrant droit à bonification pour 2026-2027, sous réserve de validation technique par la DEVE : le concours "Démocratie par le droit", le "Manfred Lachs Space Law Moot Court" et le programme "Étudiants ambassadeurs".

IV.2. Conseil de perfectionnement

Les membres du Conseil sont informés que les responsables de mention de master doivent transmettre les PV des conseils de perfectionnement pour une synthèse dans les conseils de l'automne

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **15 h 50**.